



## REGLEMENT

# GRAN FONDO LES SYBELLES LA TOUSSUIRE

Tout participant à la Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire reconnaît avoir pris connaissance du règlement du Cyclo'Tour Rotor et du règlement de l'épreuve et en accepte les clauses dans son intégralité.

La Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire est une épreuve cyclosportive organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et par l'association Outdoor Sport Organisation qui se déroulera le dimanche 14 juillet à La Toussuire.

### Article 1 : Le Cyclo'Tour Rotor

La Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire fait partie du Cyclo'Tour Rotor. L'épreuve sera en 2024 la 4ème manche de la saison. Le Cyclo'Tour Rotor est un challenge regroupant 7 cyclosportives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Toutes les informations et règlement du Cyclo'Tour sont à retrouver sur [www.cycling-challenge.fr](http://www.cycling-challenge.fr)

### Article 2 : Conditions de participation

La Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire est ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de 17 ans au 31/12/2024.

Pour les participants aux épreuves chronométrées :

- Les licenciés majeurs possédant une licence 2024 permettant la compétition délivrée par la FFC / FSGT / FFTri et UFOLEP, liée à la pratique du cyclisme en compétition, dont la licence fait apparaître la mention « certificat médical », **devront obligatoirement la joindre à leur inscription**. Cette licence fera office de certificat médical autorisant la pratique compétitive sur l'épreuve.



- Les non licenciés majeurs ou licenciés d'une fédération non citée ci-dessus, devront présenter **obligatoirement** un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- Les mineurs âgés devront fournir **obligatoirement**, en plus de leur licence ou certificat médical, une autorisation parentale.

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. **Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.**

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- ⇒ Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- ⇒ Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du cyclisme, tels que les chutes individuelles ou collectives
- ⇒ Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- ⇒ Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- ⇒ Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- ⇒ Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser.
- ⇒ Porter assistance et secours à tout participant en difficulté

### Article 3 : Inscriptions

L'inscription à la Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire se fait exclusivement en ligne via le site internet : [www.cycling-challenge.fr](http://www.cycling-challenge.fr)

Pour des raisons écologiques et sanitaires, cette voie digitale sera aussi privilégiée sur place la veille et le jour de l'épreuve.

Ouverture des inscriptions le 16 novembre 2023

Tarifs	50 premiers	Préférentiel <i>jusqu'au 23/06 à 23h59</i>	Standard <i>jusqu'au 13/07 à 23h59</i>	Final <i>à partir du 14/07 à 00h00</i>
Formule Chrono	35 €	45 €	55 €	65 €
Formule Rando	20 €	25 €	30 €	35 €
Repas Supplémentaires			14 €	

Le prix de l'inscription comprend :

- Le sac coureur avec le/les cadeau(x) de bienvenu
- La plaque de cadre avec puce de chronométrage à fixer sur le guidon
- Le chronométrage, le classement et remise des prix pour la formule chrono
- La participation au Cyclo'Tour Rotor et le classement y étant associé



- Assistance médicale sur l'épreuve
- Sécurisation du parcours par des motos sécurité, véhicules de courses et bénévoles
- Le repas d'après-course pour la formule chrono

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée, ni cédée. La plaque de guidon est obligatoire. Elle devra être fixée sur le cintre.

Un tarif groupe est proposé : si votre groupe est composé d'au moins 8 personnes, vous pouvez bénéficier de 10% de réduction sur votre inscription.

## Article 4 : Code de la route & matériel

**Route non privative, les routes sont ouvertes à la circulation.** Chaque participant est tenu de respecter le code de la route et les interdictions en vigueur sur l'ensemble des épreuves (cyclo-sportive ou cyclotouristique). Rouler à droite, adapter leur vitesse. Chaque concurrent doit être assuré contre tout accident qu'il pourrait créer. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée est OBLIGATOIRE. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque. Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état avant de prendre le départ. Les vélos à assistance électrique sont interdits sur les parcours chronométrés mais sont autorisés sur les parcours en formule randonnée.

## Article 5 : Le parcours

Formule chronométrée :

3 parcours en formule chronométrée et 2 parcours en formule randonnée seront proposés sur le week-end :

Epreuve	Départ	Kilomètres	Dénivelé +
Le Tour des Sybelles (chrono)	08h00	132	3 300 m
L'Arvan-Villard (chrono et rando)	08h30	88	2 500 m
Lacets de Montvernier (rando)	09h00	55	1 150 m



Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps au briefing, et au départ de l'épreuve.

## Article 6 : Les catégories, classement & récompenses

Pour les épreuves chronométrées du dimanche,

- Parcours Le Tour des Sybelles et Parcours l'Arvan-Villard : Les 3 premiers du classement scratch homme et femme seront récompensés. Les 3 premiers de chaque catégorie ci-dessous seront également récompensés. Seuls les participants présents lors de la remise des prix pourront percevoir leur récompense. Aucune récompense ne sera envoyée.

Les récompenses seront décernées à condition qu'au moins minimum 3 participants soient au départ par catégorie d'âge pour les hommes et les femmes. En cas d'effectif insuffisant par catégorie d'âge, les coureurs seront automatiquement récompensés dans la catégorie immédiatement inférieure. Ils conserveront leur classement dans leur catégorie d'âge ainsi que sur le Cyclo'Tour Rotor.

Dames : 10 catégories / Hommes : 10 catégories / Handisport : 1 catégorie

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 16 ans dont l'âge doit être révolu le jour de l'épreuve.

Dame			Homme			Handisport	
F1	17 à 34 ans	2007 à 1990	M1	17 à 34 ans	2007 à 1990	H	Handisport
F2	35 à 39 ans	1989 à 1985	M2	35 à 39 ans	1989 à 1985		
F3	40 à 44 ans	1984 à 1980	M3	40 à 44 ans	1984 à 1980		
F4	45 à 49 ans	1979 à 1975	M4	45 à 49 ans	1979 à 1975		
F5	50 à 54 ans	1974 à 1970	M5	50 à 54 ans	1974 à 1970		
F6	55 à 59 ans	1969 à 1965	M6	55 à 59 ans	1969 à 1965		
F7	60 à 64 ans	1964 à 1960	M7	60 à 64 ans	1964 à 1960		
F8	65 à 69 ans	1959 à 1955	M8	65 à 70 ans	1959 à 1955		
F9	70 ans et +	1954 et avant	M9	70 ans et +	1954 et avant		



## Article 7 : SAS Prioritaire

Un SAS Prioritaire est proposé aux inscrits selon des conditions prédéfinies. En voici le détail : Ces conditions seront vérifiées par l'organisation, pour ensuite être validées ou non.

### CONDITIONS SAS PRIORITAIRE CYCLO'TOUR ROTOR

Licence élite FFC et UCI 2024	Oui
Classement 2023 de l'épreuve	Top 10 Classement par Sexe + 1 <sup>er</sup> catégorie
Classement Challenge 2023	Top 10 Classement par Sexe + 1 <sup>er</sup> catégorie
Classement Challenge 2024	Top 10 Classement par Sexe à la veille de l'épreuve
Cycloportives renommées en France 2023-2024	Top 10 Classement par Sexe
Cycloportives du Cyclo'Tour Rotor	Top 10 Classement par Sexe
Participation à 4 manches Cyclo'Tour Rotor 2024	Oui

## Article 8 : Parcours et Balisage

Épreuves cyclo :

Le parcours sera fléché avec des flèche noires sur fond jaune.

Sur toutes les épreuves, les voitures suiveuses sont strictement interdites.

Des ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tout ravitaillement sauvage est interdit sous peine de **disqualification**. Les ravitaillements personnels seront autorisés seulement dans les zones de ravitaillement prévues par l'organisation. Une voiture balai suivra l'épreuve.

Toute infraction pourra être observée et validée par l'ensemble des membres de l'organisation (moto, secours, signaleurs, bénévoles...).

L'organisateur pourra modifier le parcours ou neutraliser l'épreuve en cas de besoin.

## Article 9 : Barrière horaire et fin de course

L'organisation pourra mettre en place des barrières horaire. Celles-ci vous seront communiquées dès que possible.



## Article 10 : Réclamations

À l'issue de l'épreuve, les coureurs doivent vérifier leur classement lors de l'affichage des résultats et ont 30 minutes pour déposer une éventuelle réclamation. Après ce délai, le classement est validé par l'organisation et aucune réclamation n'est alors possible.

## Article 11 : Chronométrage

Tous les participants des formats chrono (gravel et cyclo sportive) se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce collée au verso de leur plaque de cadre) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course, à chaque tapis de chronométrage disposé sur le parcours et à l'arrivée.

Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. La plaque de cadre doit être fixée à l'avant du vélo.



Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'organisation, par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans plaque de cadre pucée ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'organisateur étudiera la situation conjointement avec le participant pour rétablir un résultat.

## Article 12 : Respect de l'environnement

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée, ni cédée. La plaque de guidon est obligatoire. Elle devra être fixée sur le cintre.

Le jet de tout objet, récipient, papier ou débris sur la route est strictement interdit. En cas de non-respect, les signaleurs, motards de sécurité et l'organisation se réservent le droit de disqualifier le coureur fautif.



## Article 13 : Assurances

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Ce contrat prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Responsabilité individuelle accident : Les licenciés FFC bénéficient de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de leur licence.

Pour les non licenciés FFC, l'organisation peut souscrire une assurance individuelle accident si le participant le souhaite. Pour cela il doit valider cette option lors de son inscription. L'assurance individuelle accident n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

## Article 14 : Assurance annulation

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation à La Cyclo Sud Bourgogne.

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance Beticketing qui vous permet, sous certaines conditions définies par l'Assureur, de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course ;
- Est Valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier. ;

Lire les Conditions Générales du produit BETICKETING :

Cette assurance est à souscrire en ligne lors de l'inscription et ne pourra être prise à postériori.

## Article 15 : Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'événement du fait de l'organisateur avant le 14 mai 2024, celui-ci s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants. Passé cette date, les participants seront remboursés à hauteur de 70% au titre des dépenses déjà engagées par l'organisation.



Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les réparations éventuelles, les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

En cas d'interdiction d'organisation lié au Covid 19, si l'évènement ne peut avoir lieu en 2024 (**impossibilité de report sur une autre date**), l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) jusqu'au 7 juin 2024, 30 jours avant le début de l'évènement. Passée cette date, l'organisateur s'engage à rembourser 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) ou à reporter l'inscription à l'édition 2025.

## Article 16 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'évènement.

Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'évènement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

## Article 17 : Droit à l'image

Par sa participation à la Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire, épreuve du Cyclo'Tour Rotor 2024, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.





## Article 18 : Contrôle Anti-dopage

Les participants devront, à l'arrivée, se soumettre, sur demande de l'organisation, à tout contrôle anti-dopage. L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, du code du sport) que celles fixées par la réglementation internationale (cf : UCI) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de la Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisateur de la somme de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque.

## Article 19 : Données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la Gran Fondo Les Sybelles La Toussuire. Outdoor Sport Organisation, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Outdoor Sport Organisation 66, impasse des dents du Lanfon 74410 St Jorioz.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.